



## Problèmes sur mon véhicule

Par **remisly**, le **18/10/2009** à **09:58**

bonjour,

j'ai acheté une voiture par correspondance a un garage sur photos avec une garantie de 3 mois, quand j'ai reçu le véhicule il y avait plein de problèmes deçus et portant le controle technique qui avait été fait par ce même garage été ok.

maintenant le véhicule ne roule plus car le chassi s'est cassé en 2 ( in avé déjà été resouder et mastiquer avant mon achat, j'ai acheter le véhicule il y a moins d'un an, j'ai fais moins de 5000 km, car elle tombe en panne constamment, j'ai acheter le véhicule 7000 € et je suis déjà a 1500 € de réparation de ma poche. j'ai contacter le vendeur pour faire les travaux pendant la garantie mais il m'a ignoré. que dois je faire, puis je porter plainte.

car j'ai fais un credit pour acheter ce véhicule, et maintenant je dois payé mon crédit + des réparations pour un véhicule qui est toujours en panne.

merci

Par **jeetendra**, le **18/10/2009** à **10:28**

[fluo]Maison de l'avocat[/fluo]

Ordre des Avocats

13, rue des Fleurs

31000 Toulouse

05.61.14.91.50

Fax : 05.62.26.75.77

ordre@avocats-toulouse.com

[fluo]C.D.A.D. de la Haute-Garonne[/fluo]

Tribunal de Grande Instance de Toulouse  
2, allées Jules Guesde  
BP 7015 - 31068 Toulouse Cedex 7  
Tél : 05.61.33.70.88 -

Bonjour, vu que le vendeur est un professionnel de l'automobile, vous pouvez tenter une action en garantie légale pour vice caché, non conformité, sa mauvaise foi est avérée, contactez la Maison de l'Avocat à Toulouse, le cdad, pour une consultation avec un avocat, courage à vous, bon dimanche.